



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 4716

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la circulaire du 29 décembre 2009 relative au guide de bonnes pratiques en matière de marchés publics. Il lui demande de bien vouloir lui dresser un bilan de l'application de cette circulaire.

Texte de la réponse

La circulaire du 29 décembre 2009 relative au guide des bonnes pratiques en matière de marchés publics a été remplacée par celle du 14 février 2012 ayant le même objet. Cette nouvelle version a pour objet de tenir compte des modifications récentes du droit de la commande publique, notamment introduites par le décret n° 2011-1000 du 25 août 2011 modifiant certaines dispositions applicables aux marchés et contrats relevant de la commande publique, ainsi que les précisions apportées par la jurisprudence. Elle apporte également des conseils concernant la passation des marchés à procédure adaptée inférieurs au seuil de 15.000 € HT, consécutivement aux conséquences de l'arrêt du Conseil d'Etat du 10 février 2010, Me Perez c/ Ministre de l'économie, et du décret n° 2011-1853 du 9 décembre 2011 modifiant certains seuils du code des marchés publics. Enfin, elle reprend les seuils révisés tous les deux ans conformément aux directives européennes, et précisés par le décret n° 2011-2027 du 29 décembre 2011 modifiant les seuils applicables aux marchés et contrats relevant de la commande publique. Comme le rappelle la circulaire, « ce guide n'a aucune portée réglementaire », et par-delà aucun caractère contraignant, son objet étant de constituer un outil d'aide et de conseil aux acheteurs publics. Sa dernière version a été élaborée après une large concertation menée par le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie avec les principaux acteurs de la commande publique. Ainsi, par exemple, la circulaire du 14 février 2012 s'est enrichie de développements consacrés aux marchés de maîtrise d'oeuvre, et plus particulièrement ceux des collectivités locales.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4716

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 septembre 2012](#), page 5099

Réponse publiée au JO le : [20 novembre 2012](#), page 6785